



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Françoise Piron déposée le 9 novembre 2021

« Deux ans sans piscine c'est trop »

Lausanne, le 9 décembre 2021

Rappel de l'interpellation

« Les travaux de rénovation prévus à la piscine de Montchoisi vont débiter prochainement et vont priver tout un quartier, pendant deux ans, d'un lieu privilégié de bien-être intergénérationnel unique. Il est urgent de repenser la planification de ces travaux.

L'annonce de la fermeture de la piscine de Montchoisi durant toute la saison d'été 2022 a fait l'effet d'une bombe pour les habitués de ces bassins. Cela a suscité stupeur et colère de la part de toute une région de la Ville. Ceci a même fait courir le bruit que la Ville souhaitait en fait ne pas rouvrir la piscine. Pour les habitantes et habitants qui fréquentent régulièrement ce lieu l'été cela voudra dire deux ans sans leur piscine. Les Lausannois·e·s auront comme choix Bellerive, les piscines de quartier déjà très limitées en termes de capacité ou encore se déplacer dans d'autres communes. Pour certaines personnes cela ne représentera pas un problème, car elles sont mobiles. En revanche pour toute une tranche de la population plutôt âgée, à mobilité réduite ou atteinte dans leur santé, qui ne pourront se rendre ailleurs c'est une vraie souffrance. Il s'agit d'une des rares activités de bien-être adaptée à leur besoin qu'elles pouvaient exercer librement. Rappelons que les bassins de Bellerive ne sont pas chauffés et que la piscine de Mon-Repos est fermée tous les étés pendant deux mois pour cause de nettoyage.

Nous avons ici même soutenu unanimement l'ouverture avancée d'une heure, deux jours par semaine, des bassins afin de répondre plus spécifiquement aux besoins de cette catégorie de personnes. Nous ne pouvons aujourd'hui les ignorer ».

Préambule

En préambule, il est utile de rappeler que les travaux de rénovation prévus à Montchoisi sont détaillés dans le rapport préavis N° 2021/18 (assainissement et entretien d'installations sportives), qui a été présenté en séance du Conseil communal le 28 septembre et qui a été adopté à l'unanimité. A cette occasion, le projet a été présenté et les raisons de la tenue des travaux durant la période estivale ont été exposées, afin de répondre aux différentes questions et préoccupations qui se posaient à ce sujet.

Pour rappel, les travaux de rénovation de la piscine de Montchoisi porteront sur l'assainissement des plages et conduites ainsi que sur le remplacement complet du système de traitement de l'eau des bassins. En effet, les conduites de refoulement, actuellement en fibrociment contenant de l'amiante, doivent être remplacées et le système actuel de traitement de l'eau des bassins ne permet pas de remplir les dernières exigences de l'ordonnance sur l'eau potable, celle des installations de baignade et de douche accessible au public (OPBD¹).

¹ RS 817.022.11.



Pour la population âgée confrontée à des difficultés d'accès, la Municipalité – par l'entremise du délégué seniors – demeure à disposition pour trouver des solutions alternatives.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Les travaux de rénovation nécessiteront combien de temps pour être menés à bien ?

La durée des travaux prévue est de six mois minimum. Les travaux sont ainsi envisagés de mars à septembre, avec une séquence d'étapes bien définies, allant de la démolition des plages de béton autour des bassins ; à l'excavation et démontage des conduites actuelles; au coffrage et bétonnage de la nouvelle gaine technique ; au montage des conduites des bassins puis au coffrage et bétonnage des nouvelles plages. En parallèle, le système de traitement des eaux des bassins, le tableau de commande et les pompes seront remplacés, afin de respecter les normes d'hygiène (cf. planning schématique en annexe).

Question 2 : Pouvez-vous démentir formellement les rumeurs de fermeture définitive ?

Oui. La fermeture définitive de la piscine de Montchoisi n'est absolument pas à l'ordre du jour. Il s'agit de permettre la tenue de travaux de rénovation, les plus importants depuis l'ouverture de la piscine en 1942, essentiellement pour des raisons de mise aux normes, notamment en termes de traitement et de filtration de l'eau et de remplacement de conduites en fibrociment contenant de l'amiante.

Question 3 : Quelles sont les principales raisons du choix de sacrifier toute la saison d'été ?

Les raisons sont de trois ordres :

- en premier lieu d'ordre technique : la tenue des travaux doit se faire idéalement en période estivale pour des raisons de climat et de températures. Le séchage du béton est en effet beaucoup plus long et problématique en hiver, lors de températures basses, qu'en été. Pour mémoire, il y a quelques années les travaux réalisés à la piscine de Bellerive en période hivernale avaient nécessité la couverture et le chauffage du bassin non-nageurs afin de permettre le séchage du béton, ce qui avait engendré des coûts supplémentaires ;
- le choix de réaliser les travaux en hiver impliquerait non seulement des complications et des risques techniques (dus au froid et au gel pouvant avoir des conséquences néfastes sur la qualité et les performances finales du béton), mais également des conséquences financières, au vu des aménagements nécessaires permettant le chauffage, l'assèchement et la couverture des zones bétonnées ;
- La deuxième raison est en lien avec les typologies des publics utilisant la patinoire et la piscine de Montchoisi. Une analyse a été faite sur les usagères et usagers des deux installations. Il en ressort que le public de la patinoire est composé à près de 80% de clubs (patinage artistique et hockey) et d'élèves, alors que le public de la piscine est à plus de 95% un public « libre ». Il est donc beaucoup plus aisé et réalisable de trouver des alternatives à l'échelle individuelle pour un public « libre » que pour des clubs et des écoles qui ont de nombreuses contraintes en termes de planification et d'organisation.
- Ce deuxième point est directement lié à la troisième raison : l'ampleur de l'offre alternative à l'échelle régionale. En effet, Lausanne et ses environs proches comptent 12 piscines accessibles au public, un accès au lac facilité, ainsi que trois patinoires (Montchoisi, Malley et Pontaise). La fermeture de la patinoire de Montchoisi impliquerait un report d'usagères et d'usagers qui ne serait que difficilement absorbé par les deux patinoires restantes, voire qui nécessiterait la mise en place



d'une structure alternative temporaire. Quant aux piscines, la fermeture de Montchoisi impliquera un report de visiteuses et visiteurs qui pourront tout à fait être accueillis dans les piscines avoisinantes.

L'existence de l'abonnement régional Lausanne-Prilly-Pully-Renens, par exemple, permet un usage de l'ensemble des piscines de la région, sans coût supplémentaire. Par ailleurs, la piscine de Montchoisi se trouve à dix minutes porte à porte en bus de celle de Pully.

Au final, au-delà des contraintes techniques et financières qui ne permettent pas d'envisager la réalisation de ces travaux indispensables en hiver, l'analyse de l'impact sur le public d'une fermeture estivale ou hivernale parle clairement en faveur d'une fermeture estivale.

Question 4 : Avez-vous effectué un sondage de préférence été/hiver auprès des intéressé·e·s ?

Non : aucun sondage n'a été réalisé auprès des usagères et des usagers de la piscine. Tel indiqué à la question n° 3, les éléments ayant déterminé le choix de la période des travaux sont essentiellement d'ordre technique et en lien avec l'analyse ayant été faite par des publics utilisateurs et des alternatives existant pour chacun d'eux.

Des affiches sont disponibles depuis le 6 novembre à l'entrée de Montchoisi informant le public de la fermeture prévue de la piscine à l'été 2022. A ce jour aucune plainte ou commentaire négatif n'a été enregistré, en lien avec cette fermeture.

Question 5 : Est-il possible d'envisager une fermeture à cheval sur les deux saisons ?

Non : cette option n'est pas envisageable, ni d'un point de vue technique ni d'un point de vue de la logique des usages. Le passage d'une patinoire à une piscine ou inversement d'une piscine à une patinoire nécessite un travail important. La durée pour chaque transformation est d'environ 1,5 mois. Une proposition hybride, avec une fermeture sur les deux saisons, n'est pas réaliste et obligerait de plus à prendre un risque avec la phase de bétonnage des plages qui aurait lieu pendant la période hivernale, ce qu'il est important d'éviter pour les raisons évoquées ci-dessus. Par ailleurs, une telle solution hybride ne ferait que des frustrés, en termes d'usage, avec des nageuses et nageurs qui n'auraient leur piscine à disposition que durant les premiers mois de l'été les moins cléments et les clubs de hockey qui n'auraient pas la possibilité de jouer un championnat entier.

De même, il n'est pas réaliste de procéder aux travaux en deux temps (printemps et automne par exemple). En effet l'ensemble des plages en béton autour des bassins devront être ouvertes afin de remplacer les différentes conduites – les travaux devront donc avoir lieu d'une traite, les plages en béton ne pouvant pas être ouvertes une première fois, puis refermées, avant d'être ouvertes à nouveau.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Françoise Piron.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter